

Direction générale adjointe de la sécurité civile et des affaires institutionnelles

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 17 janvier 2020

Objet : Demande d'accès
N/Réf. : 1847 00/2019-2020.453

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 17 décembre dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« [...] »

- Depuis 2015, tous les documents, incluant les rapports, les analyses et les correspondances ayant servi à suggérer ou à émettre des directives aux établissements des CIUSSS et des CISSS pour l'élaboration des programmes d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise;
- La liste pour l'année 2018-2019 et/ou 2019-2020 des mandataires dans chacun des CIUSSS et des CISSS responsables de l'application de la Charte de la langue française et/ou de l'élaboration du programme d'accès aux services en anglais;
- Tous les documents, incluant les rapports, les analyses et les correspondances ayant servi à reconnaître les établissements des services de santé et de services sociaux offrant des services à des personnes en majorité d'une langue autre que le français au sens de l'article 29.1. » (*sic*).

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, les documents répondant au premier point de votre demande d'accès que nos recherches ont permis de repérer. Nous vous informons que certains renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), ci-après la Loi. Aussi, certains renseignements ne sont pas visés par votre demande en vertu de l'article 9 alinéa 2 de la Loi puisqu'il s'agit d'ébauches.

...2

Également, un document répondant au premier point de votre demande est disponible en ligne à l'adresse suivante :

Guide pour l'élaboration du programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-001247/>

De plus, nous vous informons que les documents répondant aux points 2 et 3 de votre demande relèvent davantage l'Office québécoise de la langue française. Ainsi, nous vous invitons à adresser votre demande d'accès pour ces deux points aux coordonnées suivantes :

- M. Jorge Passalacqua
Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels
Secrétaire général
Office québécois de la langue française ou
Commission de toponymie du Québec
Édifice Camille-Laurin
125, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X4
Téléphone : 514 873-2832
Télécopieur : 514 864-9113
Courriel : acces.information@oqlf.gouv.qc.ca

Enfin, nous regrettons de vous informer que l'accès à d'autres documents faisant l'objet de votre demande vous est refusé. Il s'agit en effet de renseignements ayant des incidences sur les décisions administratives ou politiques. À l'appui de cette décision, nous invoquons les articles 34 et 37 de la Loi.

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-jointe une note explicative à cet égard ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Nous vous prions d'agréer, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général adjoint,

Original signé
Martin Simard

p.j.